

# **ecolo**

**DURBUY**

## **Questions d'actualité**

### **Conseil communal du 19.09.2022**



## 1. Fabriques d'église

J'ai entendu dire qu'une fusion des FE – Fabriques d'église de Grand-Han et Petit-Han était envisagée. Avez-vous plus d'information à ce sujet ?

### Réponse du Collège (FS)

> Au sujet de la fusion : pas de réponse.

Mais :

> Une réunion est programmée mardi 20 septembre avec l'ensemble des FE à 20h à la salle du Conseil...pour parler des GFE - Groupement de Fabrique d'Eglise.

NB : Depuis le début de la législature, avec insistance, je demande au Collège de jouer le « facilitateur » pour favoriser ces GFE. Les Fabriques d'Eglise pourraient commencer à se réunir et se « grouper » pour mieux se connaître, et mener ensemble certaines actions, achats, démarches.

## 2. Eclairage public :

La Wallonie met en place dès ce soir, lundi 19 septembre 2022, l'extinction des éclairages d'autoroutes (sauf embranchements). 20.000 points lumineux seront éteints d'ici mercredi, et entraîneront outre une importante diminution de la pollution lumineuse et de CO<sub>2</sub>, une économie de 400.000 €. Je propose que notre commune participe à l'effet boule de neige enclenché et montre l'exemple, en commençant par éteindre les monuments et églises en permanence. Puis en éteignant les lampes de rue de 23h00 à 05h00, en cohérence avec l'horaire de la Wallonie.

### Réaction du Collège :

> L'idée est acceptée. Elle a été discutée le matin en Collège.



### 3. Régularisation urbanistiques

Nous avons abordé, lors du précédent Conseil, la situation infractionnelle du Camping de M. Coucke à Rome, qui fonctionne sans Permis Unique à jour, ni Attestation de Sécurité Incendie.

Cette infrastructure touristique fonctionne avec votre accord depuis bientôt 5 années, au vu et au su de tous.

Or, un citoyen me fait parvenir un courrier reçu de votre administration, et dont le ton est beaucoup moins agréable et conciliant (Je lis le texte en séance) : la lettre indique la situation du propriétaire qui exploite un gîte rural reconnu et en ordre, mais pointe 3 abris insolites infractionnels, non autorisés, situés dans son jardin)

#### Question :

- ce courrier contient une contradiction : elle refuse toute régularisation, tout en invitant à contacter la commune pour se régulariser.

- est-il possible d'adapter ce courrier pour le rendre cohérent ?

- la mansuétude que vous accordez à M. Coucke ne se reflète pas dans le courrier-type que vous adressez au citoyen lambda, opérateur touristique comme M. Coucke. Ne pensez-vous pas, comme vous le réservez aux gros investisseurs, qu'une possibilité de régularisation doit être accordée aux infrastructures existantes, surtout si elles sont reprises au rôle de la taxe de séjour ?

#### Réaction du Collège (FS et PB)

- > Reconnaissance que le courrier devrait être revu et adapté.
- > La régularisation est possible.

Je vous remercie pour votre attention  
Eric Jurdant